

Séance publique du 12 février 2007

Délibération n° 2007-3923

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Rue du professeur Deperet, entre l'avenue du 8 mai 1945 et la rue François Mermet -
Opération 0029 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2002-0778 en date du 23 septembre 2002, le conseil de Communauté a approuvé le principe de terminer l'aménagement et la mise en sécurité de la rue du professeur Deperet à Tassin la Demi Lune ; une première tranche d'élargissement de la rue avait été réalisée en 1999 pour la partie centrale.

A la suite de cette délibération, les travaux de réaménagement de la partie sud ont été réalisés en 2005. Il reste à réaliser les travaux du tronçon nord de la rue.

Cet aménagement de conception identique aux tronçons déjà réalisés se décline selon les principes suivants :

- réaménagement du carrefour rue du professeur Deperet, avenue du 8 mai 1945, avenue Honoré Esplette,
- réaménagement du carrefour rue du professeur Deperet, rue Finat Duclos, rue François Mermet,
- création d'un carrefour à feux à l'intersection rue du professeur Deperet, chemin de la Mansion,
- réaménagement de la rue du professeur Deperet entre les carrefours avec l'avenue du 8 mai 1945 et rue François Mermet ; dans la continuité du tronçon réalisé en 1999 : 2 x 1 voie de 3 mètres, stationnement longitudinal côté est ; végétalisation des trottoirs avec des baliveaux,
- réaménagement du stationnement au nord de La Poste et traitement paysager des abords,
- réaménagement de la poche de stationnement en face du cimetière.

Sur la base du projet ainsi défini, le coût global de l'opération tronçon nord est estimé à 1 300 000 € TTC, acquisitions foncières et études comprises, révisions comprises.

Le dossier de consultation des entrepreneurs de travaux est en cours d'élaboration, pour permettre un démarrage des travaux en juin 2007.

Lors du Conseil du 23 septembre 2002, l'opération a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme d'un montant de 1 447 000 € TTC pour la réalisation des acquisitions foncières et des études et travaux des tronçons sud et nord de l'avenue du professeur Deperet.

A la suite de la réalisation en 2005 du tronçon sud, les crédits restant disponibles sur cette autorisation de programme sont de 600 000 €.

Il convient dès lors d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 700 000 € TTC ventilé comme suit :

- investissement : 634 000 €,
- fonctionnement : 66 000 € pour la reconstruction du mur à la suite de l'acquisition foncière autorisée par décision du Bureau n° B-2006-3935 le 30 janvier 2006.

Les travaux seront réalisés par lots traités par voie d'appel d'offre ouvert et de marchés à bons de commande.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 15 janvier 2007 et du Bureau le 22 janvier 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Valide l'augmentation d'autorisation de programme de l'opération individualisée n° 0029 - Tassin la Demi Lune-rue du professeur Deperet, d'un montant de 700 000 € TTC.

2° - L'autorisation de programme individualisée le 23 septembre 2002 par la délibération n° 2002-0778 pour l'opération n° 0029 : Tassin la Demi Lune-rue du professeur Deperet est complétée pour un montant de 700 000 € en dépenses répartis selon l'échéancier suivant :

- 66 000 € de crédits de fonctionnement en 2007,
- 634 000 € de crédits d'investissement en 2007.

Le montant de l'autorisation de programme est porté à 2 147 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,